

PRIX D'EXCELLENCE INITIATIVE ET INNOVATION 2019

CONDITIONS GÉNÉRALES D'ADMISSIBILITÉ

Toute candidature doit satisfaire aux conditions générales d'admissibilité suivantes :

- Tous les membres¹ de l'IGF-Québec ainsi que les participants à la carte peuvent soumettre une candidature.
- La candidature doit être appuyée par le supérieur immédiat ou hiérarchique du candidat.
- Une personne peut présenter la candidature d'une autre personne.
- La personne doit être informée, au préalable, de sa mise en candidature.
- Une candidature ne peut pas être présentée dans plus d'une catégorie la même année ni dans une catégorie où la personne a déjà remporté le prix au cours des cinq dernières éditions.
- Une candidature qui n'a pas été retenue ou qui n'a pas remporté le prix dans sa catégorie peut faire l'objet d'une nouvelle mise en candidature au cours des années à venir.

FORMULAIRE DE MISE EN CANDIDATURE

Vous devez présenter une candidature au moyen du formulaire de mise en candidature que vous trouverez sur igfquebec.com ou en le demandant à information@igfquebec.com.
Pour ce faire :

- Choisissez la catégorie de prix dans laquelle vous souhaitez présenter une mise en candidature;

¹ Un M/O détenteur de passeport et ses employés sont considérés comme membres pour les fins du Prix d'Excellence Initiative et Innovation d'IGF-Québec.

- remplissez toutes les parties du formulaire;
- joignez au formulaire, le dossier de candidature et la lettre d'appui dûment signée.

La période de mise en candidature se déroulera du 1er mai au 23 août 2019.

Le formulaire, le dossier de candidature et la lettre doivent nous être transmis par voie électronique à information@igfquebec.com au plus tard le 23 août 2019.

Notez que seuls les dossiers complets et répondant aux conditions d'admissibilité seront considérés.

Aucun autre document que ceux indiqués précédemment ne sera retenu dans l'évaluation de la candidature.

Le comité des Prix d'excellence vous confirmera l'admissibilité de votre dossier de candidature, après la période de mise en candidature.

DOSSIER DE CANDIDATURE ET LETTRE D'APPUI

Le dossier de candidature, d'une longueur maximale de deux pages de format 8 ½ × 11 po et en format PDF, doit comprendre une description de l'initiative ou de l'innovation faisant l'objet de la candidature, selon la catégorie choisie et en respectant les critères d'évaluation.

De plus, une lettre d'appui est exigée. Celle-ci, d'une longueur maximale d'une page de format 8 ½ × 11 po et en format PDF, doit être adressée au comité des prix d'excellence, selon la catégorie de prix dans laquelle vous présentez une candidature. Cette lettre doit mentionner les raisons motivant l'appui à la mise en candidature et indiquer, de façon générale, en quoi la personne satisfait à tous les critères d'évaluation relatifs au prix. Cette lettre peut compléter l'information contenue dans le dossier de candidature. Son contenu pourra être pris en compte lors de l'évaluation.

La lettre d'appui doit être signée par le supérieur immédiat ou hiérarchique du candidat. Elle peut également être signée par les deux supérieurs. **Notez que la personne responsable de la mise en candidature peut signer cette lettre, s'il est le supérieur immédiat ou hiérarchique du candidat.**

Une seule lettre sera considérée par le comité des Prix d'excellence.

PROCESSUS DE SÉLECTION

Les candidatures à un prix d'excellence sont évaluées par le comité des Prix d'excellence.

Le comité des Prix d'excellence examine les dossiers de candidature pour s'assurer qu'ils répondent aux conditions d'admissibilité.

Le comité examine les dossiers de candidature² en s'appuyant sur les renseignements fournis dans le formulaire ainsi que sur les critères d'évaluation, ce qui leur permet d'analyser équitablement les candidatures.

Un seul lauréat peut être choisi par catégorie.

Seules les personnes qui prennent part au processus d'évaluation ont accès aux dossiers de candidature.

IGF-Québec communiquera avec les finalistes par courriel ainsi qu'avec la personne ayant soumis la candidature pour les informer de la décision.

REMISE DES PRIX

La remise des Prix d'excellence aura lieu lors de l'Assemblée annuelle de l'IGF-Québec le 18 septembre 2019 à l'Observatoire de la Capitale.

Les prix offerts sont un passeport de formation IGF-Québec pour l'année 2019-2020 pour chacun des lauréats ainsi qu'une plaque honorifique. Également, un certificat d'excellence est remis aux finalistes.

Les personnes ayant soumis une candidature qui a été sélectionnée comme finaliste sont invitées à assister à l'AGA de l'IGF-Québec. Les supérieurs immédiats et hiérarchiques du candidat seront également invités.

² Voir les critères d'évaluation pour le dossier de candidature à la page 4

CATÉGORIES DES PRIX D'EXCELLENCE INITIATIVE ET INNOVATION

IGF souhaite reconnaître les membres qui se sont démarqués par leur leadership innovant et inspirant ainsi que par leur initiative. **Deux prix** seront remis soit à un gestionnaire et à un employé d'une organisation membre de l'IGF-Québec :

Prix employés membres IGF-Québec

Ce prix vise à reconnaître un membre qui a conçu et mis en application des pratiques innovantes qui ont permis d'améliorer l'efficacité de leur organisation.

Critères d'évaluation :

- Réalisations remarquables : originalité de la réalisation, créativité et aspect novateur des initiatives proposées, nouvelle méthodologie ou améliorations des façons de faire qui se distinguent;
 - impacts de l'innovation ou de l'initiative : l'utilité, son rayonnement et les retombées (Accroissement de l'efficacité et de l'efficience. Ex : réduction des coûts, augmentation des bénéfices pour l'organisation ou amélioration du service à la clientèle);
 - ampleur - envergure : temps alloué au développement, les coûts / bénéfices, les ressources;
 - détermination : l'engagement de la personne à innover et à trouver des solutions aux contraintes et aux obstacles.
-

Prix gestionnaires membres IGF – Québec

Ce prix vise à reconnaître un gestionnaire innovant et inspirant qui a apporté une contribution importante par l'encadrement éclairé qu'il a fourni. Ce gestionnaire a été une source d'inspiration par son esprit innovant et son leadership. Il a su mobiliser les énergies et les talents d'autrui pour la conception et la mise en œuvre de solutions novatrices. Il a guidé ses employés de manière à les motiver et les mobiliser à atteindre l'excellence.

Critères d'évaluation :

- Mobilisation des ressources vers l'excellence du service et de la performance;
- esprit novateur, leadership exceptionnel et dynamisme;
- gestion des talents et développement des compétences;
- sens de l'équité et de l'engagement ainsi que reconnaissance du personnel.

QUESTIONS OU COMMENTAIRES ?

Pour toute question ou tous commentaires relatifs à ce concours, communiquez avec IGF-Québec à information@igfquebec.com